

avant l'histoire familiale
histoire qui a été dom
de la famille - ce qui
au pénal.

B) de la
pénale

de
à la

Le candidat ne doit pas écrire dans la partie quadrillée.

nous attendons dans une première partie sur
l'évolution judiciaire d'ABDEL HERRIER (I). Puis dans
une seconde partie, nous envisagerons les raisons
qui ont pu conduire à ce passage à l'acte ainsi que
les propositions éducatives qui pourraient être mises
en place pour l'accompagner dans son parcours et
limiter ses effets les néfastes (II).

I) l'évolution judiciaire d'ABDEL HERRIER :
du civil au pénal.

À la lecture du parcours d'ABDEL HERRIER,
nous ne pouvons qu'observer que l'enfant
puis l'adolescent a bénéficié d'un accompagnement
lié à la protection de l'enfance (A) qui a
banculé au pénal (B).

A) de suivi dans le cadre de la protection
de l'enfance

Jusqu'à l'on regarde le parcours d'ABDEL HECKER
Il est immédiatement mis en avant l'abandon
que sa mère lui a fait subir en le "placant"
chez ses grands-parents paternels. Madame
BELAID justifiant avec confiance son fils pour le
protéger du complotisme visent Monsieur RUFFIN.
Elle admet avec un peu de contacts avec Abdel
pendant cette période de 4 ans (2005-2009),
jusqu'au cours de laquelle, l'enfant était âgé
de 2 à 6 ans.

Cependant, il semble qu'une fois sa situation
stabilisée, Madame BELAID ne soit rapproché du
Conseil Départemental afin de bénéficier en 2009
d'une AED (Aide Éducative à domicile) pour
travailler le retour au domicile d'Abdel.

Malheureusement, cette aide n'est pas apparue
auparavant puisqu'une mesure d'AEN (Aide à l'Éducation
Éducative de l'Enfant) a été octroyée dès 2010.
C'est sans doute dans ce cadre et face aux
révelations d'Abdel des violences de Monsieur
FISCHER, son beau-père, qu'une MISE CIVILE
(Aparçu judiciaire d'Investigation Éducative) a été prononcée
en 2016 par le juge des enfants. Abdel HECKER
à alors 12 ans.
Ces de cette investigation, les violences, mises par
la famille, n'ont pu être prouvées. Cependant
les présentations parlent sur le pourcentage de
la mesure d'AEN (Aide à l'Éducation) comme axe de travail
principal de l'axe de travail dans la famille.
En 2019, la mesure était toujours active et étendue
à 8 frères.

Le fait de retracer l'accompagnement de Madame
BELAID en matière éducative, vient mettre en

avaient l'histoire familiale complexe d'ABDEL HERRIER histoire qui a été dénommée seul et qui m'a causé de la frustration - ce qui est positif à un bascullement au pénal.

B) Le basculement dans le cadre de la justice pénale des mineurs.

Le 18 novembre 2019, ABDEL HERRIER est reçu à la PEAT (Parcours Éducative du Tribunal) par l'éducateur de permanence dans le cadre d'un défèrement en vue de sa mise en examen.

Avant cet acte, ABDEL HERRIER n'est pas connu de façon formelle de la justice pénale des mineurs. Pour autant, le Procureur de la République décide de le déférer après sa garde-à-vue. Ce dernier parvient et arrive devant en lien avec l'imprimé de la procédure et remis par l'adjudant.

À la lecture du RESÉ (Résumé de Renseignement Social - Éducatif), nous apprenons, que la famille est toujours en lien avec le cadre d'une mesure d'AED, mais surtout que l'adjudant BELAID a guité son ex-complaignant Monsieur FISHER en avril 2017 suite à des violences conjugales. Abel qui avait également des problèmes de santé lui pour des faits de violences et d'abus sexuels s'opérant du passage à l'acte, l'adjudant m'a mis par les faits. Cependant, la formalisation -

L'éducateur de PEAT au regard du parcours du jeune, de la primauté de l'acte et du non-pas harmoniquement préconisée une mesure éducative de LSP (Stabilité Sanctionnelle Régulatoire).

Cependant, le magistrat ordonne une mesure de CS (Contrôle Judiciaire) ainsi que 'un placement au pénal.

Il est à noter que dans le cadre pénal des mineurs avec des obligations à respecter. Il est à noter que l'absence de signification de sa mise en examen que le CS est une alternative à l'imposition.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque

ABDEL MERCIER est passé au statut de victime à celui d'auteur. Ses actes m'ont eu de cesse de venir interpellés les adultes qui m'ont par le protéger.

II) constat, hypothèse et perspectives

Comme j'a été dit précédemment, les adultes m'ont par nous à protéger ABDEL. J'absence de reconnaissance de son statut de victime a pu venir banaliser les actes de délinquance et sa représentation de B (par A). Fort de ce constat, il va falloir reconstruire à Ben éducatif afin que ABDEL MERCIER ait confiance en l'adulte pour l'accompagner et l'aider à avancer B.

A) J'absence de reconnaissance comme vecteur de banalisation de B délinquance.

On peut émettre l'hypothèse que ABDEL MERCIER banalise son acte de délinquance en Ben avec sa propre représentation de B justice. Aina, J'démontre de violence - Mais elle-ci ne peut être prouvée. Il n'agit de sa part de venir celle de sa famille. C'est que plus tard que nous apprenons que Monsieur FISCHER était néant. Nous ne savons pas si ce dernier a été condamné pour ses faits.

De ce fait, il se construit en se disant: "pas de pas pris".

La lecture de PRES est intéressante car elle vient nous dire que ABDEL MERCIER a agi "par opportunité" et qu'il "craint de pas se faire prendre".

Il a pu se dire : "puisque cela marche pour les autres pourquoi pas pour moi" et "qu'est-ce que ça coûte ?"

Il a pu non seulement venir tester les limites de la société, de la justice pour savoir si une réponse lui venait donnée à cette fois.

Ça m'est venu ensuite par un hasard que cet acte ait été posé par quelqu'un qui lui faisait confiance. Il a sans doute "choisi" de trahir la victime, tout comme lui a été trahi par des gens qui s'aimaient particulièrement.

Il est probable qu'il traversait cet acte ABEL MERCIER est du nouveau venu impléant l'adulte en lui demandant de lui apporter son aide.

B) Perspectives et propositions éducatives

Abel MERCIER est un adolescent de 16 ans au parcours atypique. His-em-examen en novembre 2019, devant respecter un contrat judiciaire et un placement. Nous apprenons dans un ~~rapport~~ rapport d'analyse de la CS qu'ABEL MERCIER méritait pas ~~son~~ et qu'il ne respecte pas son lieu de placement.

Pour autant, le jeune affirme être victime au sein du foyer, et explique avoir peur pour se protéger des autres. Ses éducateurs récents de D'VEHC (Unité Educative d'Hebergement collectif) confirment que le jeune est malmené par les autres. De plus, le jeune accepte le contact avec son éducateur de milieu ouvert et cette dernière souligne le fait que "Abel appelle à l'aide (...)" les possibilités de travail.

S'adressant est en recherche de lui, il me demande qu'il a ou confiance en l'adulte.

Ainsi, il peut dire à son éducatrice de milieu ouvert : "ça veut à quel un éduc si c'est pour le voir une fois tous les 6 mois - T'es trop bien, je m'en vas tout seul...".

Il demande à Rodolphe d'être présent, certainement. Il a l'attitude d'un accompagnement plus impératif, mais fermement dans le cadre d'un accueil collectif.

Il pourrait être intéressant de demander un réel niveau d'accompagnement éducatif.

Ainsi, le niveau de LSP semble approprié.

Elle permettrait de travailler avec ABDEL NERCIER dans une globalité. Cette mesure permettrait d'intervenir sur le rôle d'ABDEL NERCIER dans sa famille, de proposer des ateliers d'aide à la parentalité pour Noémie BELAID. Cette mesure permettrait de travailler le rapport à la loi du punir, sur son acte, sur la relation avec l'histoire. Cette mesure permettrait également de travailler l'inscription dans un VEA S (Unité Éducative d'Accueil de Jour).

La mesure de LSP est une mesure extrêmement étendue qui elle permet de s'occuper au punir et à ses besoins. Elle peut intégrer un axe puis un autre afin de lever les freins à l'accompagnement des jeunes.

Le profil d'ABDEL NERCIER est fréquemment à la protection judiciaire de la jeunesse. Il est souvent complexe que ces jeunes aiment ont besoin de temps pour pouvoir faire confiance et se laisser accompagner sur le plan éducatif.

Malheureusement, le temps de la justice pénale n'est pas toujours celui des jeunes. L'incompréhension de certains de vos participants à franchir rapidement les marches pénales.

Pour autant, j'apparais nécessaire de prendre les mesures auprès des jeunes. Il est parfois nécessaire de les rendre plus rapidement à leur placement ou le moins de jours en ligne est particulièrement étonnant.

Plus de coopération dans l'application de ces mesures participatives au lieu d'écouter et à l'accomplissement de ce plus adulte vers un avenir plus

Demain -